



**OIAC**

**Conseil exécutif**

Soixante-neuvième session  
10 – 13 juillet 2012

EC-69/4  
13 juillet 2012  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

## **RAPPORT DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

### **1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session**

La Présidente du Conseil exécutif ("le Conseil"), Mme Bhaswati Mukherjee, Ambassadrice de l'Inde, a ouvert la soixante-neuvième session du Conseil à La Haye, le 10 juillet 2012 à 10 h 11.

### **2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil **a examiné** et **a adopté** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration d'ouverture du Directeur général.
4. Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives.
5. État de la mise en œuvre de la Convention :
  - a) Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction;
  - b) Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction;
  - c) Autres questions relatives à la vérification;
  - d) Conversion d'anciennes installations de fabrication d'armes chimiques;
  - e) Rapport sur les activités de vérification en 2011;
  - f) Contenu et utilisation de la banque de données OIAC sur la protection;



- g) Présentation dans les délais des déclarations au titre de l'Article VI;
  - h) État de l'application de l'Article XI.
6. Débat général.
  7. Projet de rapport annuel de l'OIAC pour 2011.
  8. Base de données analytiques centrale de l'OIAC.
  9. Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2011.
  10. Rapport du Conseil scientifique consultatif.
  11. Questions administratives et financières :
    - a) Rapport de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières;
    - b) État de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes;
    - c) Composition du Secrétariat technique;
    - d) Rapport du Directeur général sur l'application de la politique de la durée de service en 2011.
  12. Pouvoirs des représentants au Conseil exécutif.
  13. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Conférence des États parties.
  14. Dates des sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2013.
  15. Questions diverses :

Exposé technique du Secrétariat sur les progrès réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen<sup>1</sup>.
  16. Adoption du rapport.
  17. Clôture de la session.

### **3. Point 3 de l'ordre du jour – Déclaration d'ouverture du Directeur général**

Le Conseil a **noté** la déclaration d'ouverture du Directeur général (EC-69/DG.11 du 10 juillet 2012).

---

<sup>1</sup> La troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

**4. Point 4 de l'ordre du jour – Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives**

- 4.1 Les vice-présidents ont rendu compte au Conseil des consultations officieuses tenues au cours de l'intersession : M. Miguel Eduardo Calahorrano Camino, Ambassadeur de l'Équateur, sur les questions relatives aux armes chimiques; M. Robert Mikulak, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, sur les questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI; M. Sirajuddin Hamid Yousif, Ambassadeur du Soudan, sur les questions administratives et financières; et M. Vasily Titushkin au nom de M. Roman Kolodkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, sur les questions juridiques, organisationnelles et autres. La Présidente a également fait rapport sur les activités qu'elle a elle-même menées au nom du Conseil pendant l'intersession.
- 4.2 À ses sessions précédentes, le Conseil avait pris note des déclarations, prononcées par plusieurs délégations concernées, sur des questions soumises à l'examen du Comité des relations avec le pays hôte ("le Comité"). Ces déclarations ont été répétées à la présente session. Le Conseil **a pris note** des préoccupations exprimées une nouvelle fois par ces délégations et des remarques du représentant du pays hôte.
- 4.3 Le Conseil **a noté** que la Présidente a prévu une autre réunion du Comité le 18 juillet. Afin que les discussions au sein du Comité soient plus approfondies, le Conseil **a demandé** qu'à l'avenir, le Comité se réunisse en présence de toutes les délégations ayant des préoccupations particulières.
- 4.4 Le Conseil **a décidé** de rester saisi de cette question et **a demandé** au Comité de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire.
- 4.5 Le Conseil **s'est félicité** des nominations de M. Gary Applegarth (États-Unis d'Amérique) au poste de facilitateur pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et de M. Hugues Fantou (France) au poste de cofacilitateur pour le budget-programme.

**5. Point 5 de l'ordre du jour – État de la mise en œuvre de la Convention**

**Sous-point 5 a) : Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction**

- 5.1 Suite à une décision prise par la Conférence des États parties ("la Conférence") à sa seizième session (C-16/DEC.11 du 1<sup>er</sup> décembre 2011), le Conseil **a examiné** et **a noté** un rapport du Directeur général sur l'état d'avancement général des activités de destruction menées par les États parties détenteurs (EC-69/DG.10 du 6 juillet 2012).
- 5.2 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6 du 15 février 2012), le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur les progrès d'ensemble accomplis dans la destruction des armes chimiques abandonnées (EC-69/DG.9/Rev.1 du 13 juillet 2012).

**Sous-point 5 b) : Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction**

- 5.3 Le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a informé le Conseil de ses activités de vérification relatives à la destruction.
- 5.4 La Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, la Libye, la Chine et le Japon ont informé le Conseil de leurs activités relatives à la destruction.
- 5.5 Le Conseil **a noté** les déclarations et observations faites par les États parties sur la destruction des armes chimiques restantes par les États détenteurs, tout en rappelant les obligations y afférentes au titre de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence et du Conseil. Le Conseil **a rappelé** que la destruction des armes chimiques restantes par les États parties détenteurs devrait se poursuivre conformément aux dispositions de la Convention et à son Annexe sur l'application de la Convention et la vérification ("l'Annexe sur la vérification") et en application des mesures figurant dans la décision C-16/DEC.11.
- 5.6 Suite à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Fédération de Russie sur les progrès réalisés dans l'achèvement de la destruction de ses armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date prévue d'achèvement (EC-69/P/NAT.1 du 28 juin 2012), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée.
- 5.7 Suite à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national des États-Unis d'Amérique sur les progrès réalisés dans l'achèvement de la destruction de leurs armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date prévue d'achèvement (EC-69/NAT.1 du 15 juin 2012), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée.
- 5.8 Suite à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Libye sur les progrès réalisés dans l'achèvement de la destruction de ses armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date prévue d'achèvement (EC-69/NAT.2 du 18 juin 2012), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée.
- 5.9 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6), un document national de la Chine (EC-69/NAT.4 du 20 juin 2012) et un document national du Japon (EC-69/NAT.5 du 20 juin 2012 et Corr.1 du 10 juillet 2012) ont été distribués aux membres du Conseil. Tout en se félicitant que l'ensemble des 35 681 éléments d'armes chimiques abandonnées<sup>2</sup> à Nanjing ait été détruit, le Conseil **a examiné** cette question, **a décidé** d'en rester saisi et **a demandé**

---

<sup>2</sup>

Sans objet en français.

aux États parties concernés de prendre des mesures pour mettre en œuvre le plan de destruction. Ces deux États parties ont réaffirmé leur engagement en faveur de la décision susmentionnée.

**Sous-point 5 c) : Autres questions relatives à la vérification**

- 5.10 Le Secrétariat a informé le Conseil de ses autres activités de vérification.

**Sous-point 5 d) : Conversion d'anciennes installations de fabrication d'armes chimiques**

- 5.11 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat dans laquelle celui-ci fait le point sur les progrès de la conversion d'une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques à des fins non interdites par la Convention (EC-69/R/S/1 du 8 juin 2012).
- 5.12 Le Conseil **a reçu** une demande de conversion et un plan détaillé de conversion de l'installation de fabrication d'armes chimiques, le site d'Al-Rashad (République d'Iraq) (EC-69/NAT.3, en anglais seulement, du 22 juin 2012). Cette demande sera examinée par le Conseil à une date ultérieure, conformément aux procédures établies dans l'Annexe sur la vérification.

**Sous-point 5 e) : Rapport sur les activités de vérification en 2011**

- 5.13 Le Conseil **a examiné** et **a noté** le rapport sur les activités de vérification pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 (EC-69/HP/DG.1 du 1<sup>er</sup> mai 2012 et Corr.1 du 9 juillet 2012). Le Conseil **a également pris note** des observations et avis reçus sur le rapport sur les activités de vérification en 2011 (EC-69/HP/DG.2 du 25 juin 2012), ainsi que du résumé de la Présidente sur les consultations officieuses tenues à ce sujet (EC-69/2 du 10 juillet 2012).
- 5.14 Le Conseil **a noté** qu'à l'avenir le rapport sur les activités de vérification devrait également prendre en compte les activités de vérification qui ont été menées ainsi que les progrès accomplis, dans le contexte des décisions adoptées par la Conférence et le Conseil sur les questions relatives à la destruction.

**Sous-point 5 f) : Contenu et utilisation de la banque de données OIAC sur la protection**

- 5.15 Suite à une recommandation de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (paragraphe 9.98 du document RC-2/4 du 18 avril 2008), le Conseil **a examiné** et **a noté** une note du Secrétariat sur le contenu et l'utilisation de la banque de données sur l'assistance et la protection (EC-69/S/2 du 5 juin 2012).
- 5.16 Le facilitateur pour cette question, M. Maciej Karasiński (Pologne), a informé le Conseil des activités menées pendant l'intersession.

**Sous-point 5 g) : Présentation dans les délais des déclarations au titre de l'Article VI**

- 5.17 Suite à une décision prise par le Conseil à sa cinquante et unième session (EC-51/DEC.1 du 27 novembre 2007), le Conseil **a noté** un rapport de situation du Directeur général sur la présentation dans les délais, par les États parties, des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2012 (EC-69/DG.7 du 18 juin 2012 et Corr.1 du 10 juillet 2012).

**Sous-point 5 h) : État de l'application de l'Article XI**

- 5.18 À sa session précédente, le Conseil a demandé au facilitateur pour cette question, M. Aamir Shouket (Pakistan), de poursuivre les consultations sur l'application de la décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.10 du 1<sup>er</sup> décembre 2011), en s'appuyant sur les propositions spécifiques présentées par les délégations et sur l'initiative du Secrétariat, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session ordinaire (paragraphe 6.27 du document EC-68/3 du 4 mai 2012).
- 5.19 Le facilitateur pour cette question, M. Aamir Shouket (Pakistan), a informé le Conseil des activités menées pendant l'intersession.

**6. Point 6 de l'ordre du jour – Débat général**

- 6.1 Les délégations ci-après ont fait une déclaration dans le cadre du débat général : Chypre (au nom de l'Union européenne et des pays associés), Cuba (au nom du Mouvement des non-alignés et de la Chine), l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), la Malaisie, la Chine, le Brésil, l'Inde, la Norvège, l'Iraq, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie, le Pakistan, le Canada, le Japon, le Qatar, le Rwanda, les États-Unis d'Amérique, l'Algérie et la Bolivie (État plurinational de).
- 6.2 La Présidente du Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen ("le Groupe"), Mme Nassima Baghli, Ambassadrice de l'Algérie, a informé le Conseil des progrès accomplis par le Groupe.
- 6.3 Le Conseil **est convenu** qu'à ses futures sessions, la Présidente du Groupe ferait rapport au Conseil au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

**7. Point 7 de l'ordre du jour – Projet de rapport annuel de l'OIAC pour 2011**

Le Conseil **a examiné** le "Projet de rapport de l'OIAC sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction en 2011" (EC-69/3 C-17/CRP.1 du 11 juillet 2012) et **l'a transmis** à la Conférence pour examen à sa dix-septième session. Le Conseil **a demandé** au Secrétariat de publier ce document sur le site Web de l'OIAC, en indiquant clairement qu'il n'a pas encore été examiné ou approuvé par la Conférence. Le Secrétariat a pris note des observations formulées par plusieurs délégations et s'est engagé à publier un rectificatif.

**8. Point 8 de l'ordre du jour – Base de données analytiques centrale de l'OIAC**

Le Conseil **a examiné** une note du Directeur général sur les listes de nouvelles données homologuées de produits chimiques inscrits soumises à l'approbation du Conseil pour insertion dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC (EC-69/DG.2 du 23 mai 2012) et **a adopté** une décision sur leur insertion (EC-69/DEC.1 du 11 juillet 2012).

**9. Point 9 de l'ordre du jour – Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2011**

9.1 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur l'application en 2011 des recommandations contenues dans le rapport annuel 2010 du Bureau du contrôle interne (EC-68/DG.2 du 28 mars 2012).

9.2 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport au Conseil sur les consultations tenues pendant l'intersession.

9.3 Des délégations ont appelé à une application plus stricte des recommandations du Bureau du contrôle interne.

9.4 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a examiné** et **a noté** le rapport annuel du Bureau du contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, que le Directeur général lui a soumis accompagné de ses observations (EC-68/DG.1 C-17/DG.3 du 20 mars 2012), conformément à l'article 12.5 du Règlement financier de l'OIAC.

9.5 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport au Conseil sur les consultations tenues pendant l'intersession.

9.6 Le Conseil **a transmis** ce rapport, ainsi qu'une note d'accompagnement du Directeur général, à la Conférence pour examen à sa dix-septième session.

**10. Point 10 de l'ordre du jour – Rapport du Conseil scientifique consultatif**

10.1 Le rapport de la dix-huitième session du Conseil scientifique consultatif ("le Conseil scientifique") (SAB-18/1 du 19 avril 2012) a été distribué aux membres du Conseil.

10.2 Une note du Directeur général en réponse au rapport de la dix-huitième session du Conseil scientifique (EC-69/DG.5 du 11 juin 2012) a également été distribuée aux membres du Conseil.

**11. Point 11 de l'ordre du jour – Questions administratives et financières**

**Sous-point 11 a) : Rapport de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières**

11.1 Le Conseil **a fait siennes** les recommandations, propositions et autres observations figurant dans le rapport de la trente-deuxième session de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières ("l'Organe consultatif") (ABAF-32/1 du 7 juin 2012) et **a approuvé** la recommandation, telle qu'elle figure au paragraphe 4.2

du rapport, visant à encourager les États membres qui ont des arriérés de contributions annuelles pour les années précédentes, d'un montant égal ou supérieur au montant des contributions dues par eux pour 2010 et 2011, à régulariser le paiement de leurs contributions annuelles dues en recourant, si nécessaire, aux plans pluriannuels de paiement établis à cette fin, que la Conférence a approuvés à sa onzième session (C-11/DEC.5 du 7 décembre 2006). Le Conseil **a noté** une note du Directeur général dans laquelle figurent des observations sur le rapport de la trente-deuxième session de l'Organe consultatif (EC-69/DG.8 du 29 juin 2012).

- 11.2 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur une proposition de candidature à l'Organe consultatif (EC-69/S/3 du 29 juin 2012) et **a approuvé** la nomination de Mme Sakiko Hayakawa (Japon) pour un deuxième mandat.

**Sous-point 11 b) : État de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

- 11.3 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur l'état de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (EC-69/S/1 du 4 juin 2012).
- 11.4 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport au Conseil sur les consultations tenues pendant l'intersession.

**Sous-point 11 c) : Composition du Secrétariat technique**

- 11.5 Le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur la composition du Secrétariat (EC-69/DG.3 du 31 mai 2012).

**Sous-point 11 d) : Rapport du Directeur général sur l'application de la politique de la durée de service en 2011**

- 11.6 Le Conseil **a examiné** et **a noté** un rapport du Directeur général sur l'application de la politique de la durée de service en 2011 (EC-69/DG.6 du 14 juin 2012).

**12. Point 12 de l'ordre du jour – Pouvoirs des représentants au Conseil exécutif**

Le Conseil **a examiné** et **a approuvé** un rapport du Directeur général sur les pouvoirs des représentants des membres du Conseil (EC-69/DG.4/Rev.1 du 10 juillet 2012), qui concerne les pouvoirs des membres nouvellement élus au Conseil.

**13. Point 13 de l'ordre du jour – Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Conférence des États parties**

Le Conseil **a établi** l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Conférence (EC-69/DG.1 du 15 mai 2012).

**14. Point 14 de l'ordre du jour – Dates des sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2013**

Le Conseil **a décidé** d'examiner cette question plus avant à sa prochaine session ordinaire.

**15. Point 15 de l'ordre du jour – Questions diverses**

**16. Point 16 de l'ordre du jour – Adoption du rapport**

Le Conseil a **examiné** et a **adopté** le rapport de sa soixante-neuvième session.

**17. Point 17 de l'ordre du jour – Clôture de la session**

La Présidente a prononcé la clôture de la session le 13 juillet 2012 à 17 h 25.

--- 0 ---